

Le ministre des Postes s'est borné à exprimer son opinion sur une question dont le cabinet est toujours saisi. Je sais que le premier ministre se fera un plaisir d'informer le député de la décision du cabinet une fois que celui-ci se sera prononcé.

M. Blais: Étant donné la réponse de l'honorable représentant, j'en conclus que le fait que le ministre des Postes ait adopté une position diamétralement opposée à celle du premier ministre est tout à fait acceptable aux yeux du gouvernement et doit être encouragé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce qui distingue, fort heureusement, le gouvernement actuel de l'ancien, c'est que de temps à autre les députés et les ministres peuvent dire exactement ce qu'ils pensent. Le ministre des Postes a des convictions très fortes sur le sujet. Le gouvernement tiendra compte de ses vues ainsi que de celles de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre avant de prendre une décision. Je comprends que l'hon. représentant s'en étonne vu l'endroit où il siège depuis cinq ans.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE LES ENFANTS À NAIÎTRE

M. Robin Richardson (Beaches): Monsieur l'Orateur, ma question devrait en toute justice être posée au premier ministre, mais puisqu'il est absent, je la poserai au premier ministre suppléant et leader du gouvernement. Étant donné que la Chambre a accordé un appui presque unanime à ma motion aux termes de l'article 43 du Règlement et que le leader du NPD à la Chambre s'est déclaré contre la réforme qu'il est nécessaire d'apporter à nos usages relativement aux bills émanant des députés, le premier ministre suppléant peut-il me dire si le gouvernement ne pourrait pas songer à présenter un bill qui modifierait le Code criminel de façon à protéger juridiquement la vie de l'enfant à naître?

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas encore étudié la possibilité de présenter un bill de ce genre. Mais je voudrais informer les députés qu'ils pourront soulever ce genre de sujet qui revêt une très grande importance aux yeux de tous les députés dans le cadre des modifications que nous avons l'intention d'apporter au Règlement de la Chambre, modifications qui permettront aux députés de choisir plus librement et plus souvent celles des initiatives émanant des députés qui devraient être étudiées et mises aux voix.

Je tiens à informer la Chambre que j'ai l'intention de déposer demain un énoncé de principe relatif à une proposition qui leur permettrait avec plus de précision que dans le passé de choisir les questions qui seront soulevées à la Chambre. J'espère que cette proposition aura l'appui de tous les partis.

Questions orales

LOTO CANADA

L'AIDE FÉDÉRALE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. Le ministre sait sans doute que la Colombie-Britannique a demandé récemment au gouvernement fédéral de tenir l'engagement qu'il a pris aux termes de l'entente sur Loto Canada et qu'elle a protesté contre l'intention de ce dernier de réduire les crédits au sport amateur, cet automne. Par conséquent, je voudrais donc qu'il me dise si au cours des entretiens sur le transfert de Loto Canada, une entente a été conclue prévoyant que les provinces s'occuperaient exclusivement des demandes de fonds émanant des groupes sportifs amateurs?

L'hon. Steven E. Paproski (ministre d'État chargé de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour cette question. Nous avons en effet eu de longues discussions pour décider si le sport amateur devait relever, à un certain niveau, à la fois des provinces et du gouvernement fédéral. Nos négociations tant avec la Colombie-Britannique qu'avec les autres provinces ont été très fructueuses. Les provinces vont nous verser 24 millions de dollars de 1979 alors qu'on ne devait nous verser que les fameux 6 millions de dollars que nous attendons du reste encore. Depuis 1976, mon ministère a touché en moyenne 3.2 millions de dollars des loteries alors que les représentants du gouvernement précédent nous en avaient annoncé 6 millions. Les députés peuvent consulter les livres de mon ministère, ils constateront l'exactitude des chiffres que j'avance.

M. Rose: La Colombie-Britannique semble s'inquiéter du fait que toutes les demandes de fonds adressées au gouvernement fédéral ont été renvoyées à la province, ce qui semble être contraire aux dispositions de l'entente. Le ministre est-il d'accord pour amener avec lui, le jour où il comparaitra devant le comité, M. David Jenkins, du cabinet du premier ministre, qui s'est occupé à l'origine du dossier du transfert de Loto Canada aux provinces?

M. Paproski: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

● (1440)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES JEUX OLYMPIQUES DE 1980

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je poserai ma question au président du Conseil privé et ministre du Revenu national. Considérant que les souvenirs et autres colifichets produits à l'occasion des Jeux olympiques de 1980, qui vont avoir lieu à Moscou, sont fabriqués par de la main-d'œuvre forcée suivant les témoignages donnés de première main par de nombreux dissidents soviétiques, notamment les 11 que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont rencontrés le mois dernier, est-ce que le ministre va dénoncer cet usage au nom du gouvernement canadien et interdire immédiatement l'importation, la transmission, la vente et l'achat de ces articles au Canada?